Le harcèlement subversif

Autor(en): **Ducotterd**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **134 (1989)**

Heft 12

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le harcèlement subversif

Lorsque le peuple rejette à 62% une initiative sur la tolérance des vitesses automobiles, il s'agit d'une majorité claire, dont il faut respecter la volonté. Lorsque, le même jour, le même peuple rejette à 64,4% une initiative visant à désarmer la Suisse, c'est d'un **colossal coup de semonce** qu'il s'agit. Un scrutin à scruter, comme l'écrit le rédacteur-en-chef de *La Liberté*, par exemple.

On souligne à l'envi que deux cantons «romands» ont accepté l'initiative antimilitaire. Mais on passe comme chat sur braise sur l'acceptation par cinq d'entre eux (et pratiquement six) de l'initiative routière. – Bref, deux poids et deux mesures, comme nous l'envisagions dans notre éditorial de décembre 1988, à propos du score des trois initiatives rejetées en début de mois, malgré 31 à 34% d'acceptation, taxé de large rejet par la même presse, de **vaste coup de balai**.

Il ne reste plus qu'à espérer que, dans un cas comme dans l'autre, le Conseil fédéral tiendra compte de la forte majorité au lieu, comme il l'a si souvent fait, de suivre, dans la pratique, une politique s'inspirant d'une «forte» minorité.

Mais ne tombons pas dans le travers de l'espérance, ce désir auquel on fait confiance. Durant cette campagne contre l'armée, mais en réalité contre la Confédération, n'a-t-on pas vu notre ministre de la Défense rencontrer «chez des privés» l'un des animateurs principaux du GSsA, essayer de couper le vent des voiles des initiateurs en lançant une «armée 95», ressemblant à un diablotin jaillissant de sa boîte, ou en ripolinant ce qui existe déjà en «créant» une division d'apaisement?

Le moment n'est certes pas aux règlements de comptes, mais pas non plus à une minimisation des dégâts. Les adversaires de l'armée n'ont pas gagné, sans doute, mais réussi à porter un coup grave à notre substance. C'est le moment de se ressaisir, car leur harcèlement ne cessera pas de lui-même. Il faut que restent regroupées et actives les organisations qui se sont constituées afin de faire front.

Un journaliste n'a pas craint d'écrire: «Osera-t-on, demain, prétendre que la Suisse compte plus d'un million de ‹marionnettes› manipulées par quelques révolutionnaires marxistes...» Mais si, mais si. En 1933, des dizaines de millions d'Allemands se sont laissés berner par les nazis. Peste rouge, noire, brune ou bleue, nous n'en voulons pas, ne vous en déplaise.

Reconnaissons qu'il faudra «scruter ce scrutin» et en tirer des conclusions. A commencer par les abus que permettent nos lois. Nous le ferons dans les colonnes de ce périodique dès le début de l'an nouveau, sous la rubrique «Examen d'un anthrax».

Colonel EMG Ducotterd

Un sondage d'opinion MIS Lausanne, 28.11.89, indique que, finalement, toutes voix confondues, 15% étaient vraiment pour l'abolition, 11% pour le maintien tel quel, et 74% pour un changement. – Question: lequel?